

# Histoire d'eaux

**MAUVAISE** nouvelle pour les poissons. Un décret, adopté en catimini au cœur de l'été, autorise les agriculteurs à pomper plus de flotte dans les rivières, alors que nos cours d'eau en manquent cruellement. Actuellement, pas moins de 87 départements ont été déclarés en état de sécheresse !

Depuis le 6 août, dans 15 départements du sud de la France, les agriculteurs ont le droit, si les préfets leur donnent le feu vert, de siphonner quatre fois plus d'eau que ce qui était autorisé jusqu'à présent pour irriguer leurs champs. Pour que les poissons gardent de quoi barboter, le Code de l'environnement limite le pompage de sorte que la rivière ne descende jamais en deçà d'un dixième de son débit moyen sur l'année. Une dérogation que les pêcheurs gardent en travers de la gorge, comme une arête.

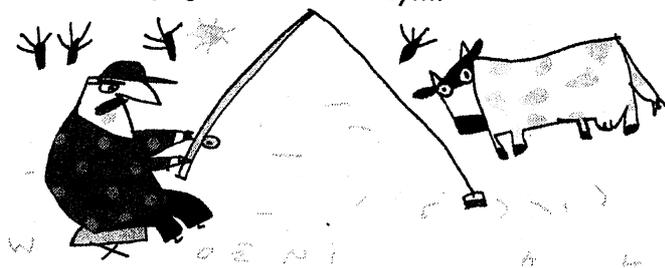
Selon eux, faire baisser le niveau, c'est prendre le risque d'augmenter la température de l'eau, ce qui favorise la prolifération des algues, lesquelles vont consommer plus d'oxygène au détriment de la pescaïlle. La Fédération nationale de la pêche en France (FNPF) vient donc d'attaquer ledit décret devant le tribunal administratif. La FNPF dénonce le lobbying tenace d'un

député LRM des Hautes-Alpes qui, il y a quatre ans déjà, sous l'étiquette du Parti radical de gauche, avait tenté, via un amendement au projet de loi Biodiversité, d'assouplir, au profit des agriculteurs de montagne, la réglementation sur le débit minimal des rivières.

Les pêcheurs s'inquiètent d'autant plus pour les branchies des poissons qu'un passe-droit, accordé, cette fois, aux exploitants des stations d'épuration, participe lui aussi à raréfier l'oxygène dans les cours d'eau. Pondu à l'été 2015, un arrêté ministériel autorise en effet ces derniers à rejeter à la flotte, sans les traiter, 5 % des eaux usées. Autant de déchets organiques qui piquent de l'oxygène aux poissons, au point parfois de les asphyxier.

Grâce à ce cadeau réglementaire, les collectivités locales et les groupes spécialisés dans l'assainissement de l'eau, comme Veolia ou Suez, n'ont pas à mettre la main à la poche pour redimensionner leurs installations ou construire des bassins de rétention afin d'éponger le surplus de flotte charrié par les épisodes pluvieux exceptionnels qui se multiplient sur fond de bouleversement climatique.

De là à dire que le gouvernement est tout ouïe pour certains lobbyes...



## Les pesticides s'envoient en l'air

**VOILÀ** qui la fiche mal. En pleine consultation publique pour savoir à quelle distance minimale des habitations un tracteur peut épandre ses pesticides, les ministres de l'Agriculture, de la Santé et de la Transition écologique s'apprêtent à expérimenter l'« utilisation d'aéronefs télépilotes pour la pulvérisation de produits phytopharmaceutiques ».

Une sacrée marche arrière, puisque, en 2014, la France a définitivement interdit l'épandage aérien. Cinq ans plus tôt, en raison « des effets néfastes importants sur la santé humaine et l'environnement », Bruxelles avait banni la pratique, mais, grâce à des dérogations accordées « à titre exceptionnel », les agriculteurs français avaient continué, comme si de rien n'était, d'arroser depuis le ciel, chaque année, plus de 54 500 hectares (« Le Canard », 11/6/14). Les fabricants de pesticides et les tenants de l'agriculture intensive, qui n'ont jamais accepté de devoir remiser au hangar leurs avions-citernes et autres hélicoptères aspergeurs, se sont mis en tête de les remplacer par des drones.

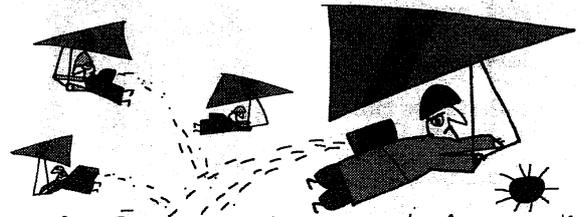
Certes, l'expérimentation d'« aéronefs télépilotes » est limitée, durant trois ans, aux champs pentus affichant une côte d'au moins 30 % et aux exploitations certifiées HVE (pour « haute valeur

environnementale »), une estampille qui permet à l'agriculteur de piocher dans tous les bidons de pesticides autorisés à condition d'y aller un peu mollo.

L'agro-business, aiguillonné par les sociétés qui commercialisent déjà leurs drones dans un paquet de pays, espère bien prouver d'ici à octobre 2021, date de la fin de l'expérimentation, que ces engins volants, capables d'épandre jusqu'à 6 hectares par heure, vont augmenter la productivité de l'agriculture française. Tant pis pour les riverains, mais aussi pour les agriculteurs, qui sont les premiers à s'en prendre plein les poumons.

Lors de son dernier comptage, en 2016, la Mutualité sociale agricole recensait, chez ces derniers, 79 cas de Parkinson, de cancers de la moelle osseuse ou du système lymphatique. A ces trois pathologies, reconnues comme maladies professionnelles liées aux pesticides, devrait bientôt s'ajouter le cancer de la prostate. Lorsqu'ils pulvérisent leurs cultures, les 885 400 travailleurs des champs que compte la France sont censés enfiler une tenue de protection, sauf qu'il n'y a que 225 inspecteurs du Travail pour s'assurer qu'ils le font.

Le bonheur n'est pas toujours dans le pré...



Cenard Emehaire - 02/10/2019